

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

FFSA



DEMANDE DE LICENCE 2021

FFSA

CLUB PRIVILÈGES
LICENCE



Partenaire
officiel

Obiz
LE RÉSEAU OÙ FAT DU BIEN

GRÂCE À VOTRE LICENCE FFSA, BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUSES OFFRES ET RÉDUCTIONS EXCLUSIVES
CONNECTEZ-VOUS SUR FFSA.OBIZ.FR POUR LES DÉCOUVRIR.

ABONNEZ-VOUS !

france**auto**

CODE	TYPE DE LICENCE	TARIF
LICENCES ENCADREMENT		
EIPS	Internationale Personne Satellite	63 €
EIV	Internationale Volontaire	63 €
EID	Internationale Dirigeant	94 €
ENCOC	Nationale Commissaire C	55 €
EIRZT4X4	Internationale Responsable de Zone Trial 4X4	63 €
EICOB	Internationale Commissaire B	63 €
EICOACPR	Internationale Commissaire A Chef de Poste Route Auto	81 €
EICOACPC	Internationale Commissaire A Chef de Poste Circuit	81 €
ENCSSST	Nationale Stagiaire Option Commissaire Sportif	68 €
ENJDRST	Nationale Stagiaire Option Juge Drift	68 €
ENJDR	Nationale Juge Drift	120 €
ENCSCCK	Nationale Commissaire Sportif Grade C Karting	110 €
ENCSK	Nationale Commissaire Sportif Karting	110 €
EICSK	Internationale Commissaire Sportif Karting	140 €
EICS	Internationale Commissaire Sportif Auto	177 €
ENDCST	Nationale Stagiaire Option Directeur de Course	68 €
ENDCDR	Nationale Directeur de Course Drift	120 €
EIDCT4X4	International Directeur de Course Trial 4x4	120 €
ENDCCK	Nationale Directeur de Course Grade C Karting	110 €
ENDCK	Nationale Directeur de Course Karting	110 €
EIDCK	Internationale Directeur de Course Karting	140 €
EIDCD	Internationale Directeur de Course Dragster	177 €
EIDCR	Internationale Directeur de Course Route Auto	177 €
EIDCCA	Internationale Directeur de Course Circuit Asphalte	177 €
EIDCCT	Internationale Directeur de Course Circuit Terre	177 €
EICTST	Internationale Commissaire Technique Stagiaire Auto	52 €
EICTC	Internationale Commissaire Technique C Auto	136 €
EICTB	Internationale Commissaire Technique B Auto	177 €
EICTA	Internationale Commissaire Technique A Auto	177 €
EICTCAD	Int. Commissaire Technique Course d'accélération Dragster	52 €
EICTSTK	Internationale Commissaire Technique Stagiaire Karting	52 €
EICTCK	Internationale Commissaire Technique C Karting	136 €
EICTBK	Internationale Commissaire Technique B Karting	177 €
EICTAK	Internationale Commissaire Technique A Karting	177 €
ENCHST	Nationale Chronométrateur Stagiaire	52 €
EICK	Internationale Chronométrateur Karting	104 €
EICCR	Internationale Chronométrateur C Route Auto	63 €
EICCC	Internationale Chronométrateur C Circuit Auto	63 €
EICB	Internationale Chronométrateur B Auto	177 €
EICA	Internationale Chronométrateur A Auto	177 €
EIM	Internationale Médicale	177 €
ENM	Nationale Médicale	73 €
NP	Nationale Média	198 €
CODE	TYPE DE LICENCE	TARIF
LICENCES PRATIQUANT		
INTERNATIONALE		
ICCA	Internationale Concurrent Conducteur «A» Auto	1 535 €
ICCB	Internationale Concurrent Conducteur «B» Auto	825 €
ICCC	Internationale Concurrent Conducteur «C» Circuit Auto	510 €

CODE	TYPE DE LICENCE	TARIF
LICENCES PRATIQUANT (SUITE)		
INTERNATIONALE		
ICCD	Internationale Concurrent Conducteur «D» Auto	510 €
ICCCR	Internationale Concurrent Conducteur «R» Route Auto	510 €
ICCJR	Internationale Concurrent Conducteur Junior Rallye Auto	290 €
ICCCF4	Internationale Concurrent Conducteur «C»F4	242 €
ICCCJOR	Internationale Concurrent Conducteur «C» Junior Off-Road	290 €
ICCCR	Internationale Concurrent Conducteur Dragster/Records	179 €
ICCR	Internationale Concurrent Conducteur Régularité	179 €
ICCRES	Internationale Concurrent Conducteur Restrictive Auto	510 €
ICCAK	Internationale Concurrent Conducteur «A» Karting	320 €
ICCBK	Internationale Concurrent Conducteur «B» Karting	295 €
ICCCJK	Internationale Concurrent Conducteur «C» Junior Karting	262 €
ICCCRK	Internationale Concurrent Conducteur «C» Restricted Karting	262 €
ICCCSK	Internationale Concurrent Conducteur «C» Senior Karting	268 €
ICT	Internationale Concurrent Tuteur	79 €
NATIONALE		
NCC	Nationale Concurrent Conducteur Auto	435 €
NJR	Nationale Junior Auto Rallye	133 €
NJC	Nationale Junior Auto Circuit	235 €
NJCF4	Nationale Junir Auto Circuit F4	235 €
NCCT	Nationale Concurrent Conducteur Terre	234 €
NCCR	Nationale Concurrent Conducteur Régularité	133 €
NCCDR	Nationale Concurrent Conducteur Drift	172 €
NCCJD	Nationale Concurrent Conducteur Jeune Dragster	83 €
NEA	Nationale Entraînement Auto	104 €
NEAF4	Nationale Entraînement Auto F4	104 €
NCCK	Nationale Concurrent Conducteur Karting	164 €
NCCCK	Nationale Concurrent Conducteur Cadet Karting	159 €
NCCMK	Nationale Concurrent Conducteur Minime Karting	85 €
NCCHK	Nationale Concurrent Conducteur H Karting	164 €
NECCJSK	Nationale Entraînement Course Clubs Junior Senior Karting	102 €
NECCJSK	Nationale Entraînement Course Clubs Junior Senior Karting (Premium)	51 €
NECCCK	Nationale Entraînement Course Clubs Cadet Karting	74 €
NECCCK	Nationale Entraînement Course Clubs Cadet Karting (Premium)	51 €
NECCMK	Nationale Entraînement Course Clubs Minime Karting	56 €
NECCMK	Nationale Entraînement Course Clubs Minime Karting (Premium)	46 €
NECCMKK	Nationale Entraînement Course Clubs Minikart Karting	56 €
NECCMKK	Nationale Entraînement Course Clubs Minikart Karting (Premium)	46 €
NEKHI	Nationale Entraînement Kart Historique	41 €
NECCHK	Nationale Entraînement Course Clubs H Karting	98 €
NECCHK	Nationale Entraînement Course Clubs H Karting (Premium)	51 €
REGIONALE		
RCC	Régionale Concurrent Conducteur Auto	254 €
RCCT	Régionale Concurrent Conducteur Terre	108 €
RCCT4X4	Régionale Concurrent Conducteur Trial 4x4	108 €
RCCS	Régionale Concurrent Conducteur Slalom	152 €
RCCR	Régionale Concurrent Conducteur Epreuve d'accélération	74 €
RCCLC	Régionale Concurrent Conducteur Lycées dans la Course	118 €
RCCRES	Régionale Concurrent Conducteur Restrictive Auto	254 €

A ces tarifs s'ajoute la cotisation A.S.

CRÉATION RENOUELEMENT EXTENSION DUPLICATA

CODE LICENCE

TARIF LICENCE €

Nom Sexe M F
Prénom

CODE A.S. **0511 - ASA Montélimar** N° DE LICENCE

Date de naissance

Nationalité

E-mail

Adresse

Code postal Localité de résidence

N° de permis de conduire

délivré le à

COCHEZ VOTRE DISCIPLINE PRINCIPALE 1 RALLYE 2 CIRCUIT 3 TOUT-TERRAIN 4 KARTING 5 MONTAGNE 6 VHC 7 DRIFT/ACCÉLÉRATION/SLALOMS

ABONNEZ-VOUS **franceauto** MAGAZINE PAPIER & DIGITAL EN LIGNE

AVANTAGE LICENCIÉ FFSA : 3€ AU LIEU DE 24€/AN Auto 3 € Kart 3 €

Je souhaite recevoir France Auto à l'adresse figurant sur ma licence 2021. Cochez la(les) case(s) correspondant à votre choix, reportez le montant dans la ligne Total ci-dessous et renseignez une adresse e-mail valide pour l'envoi de France Auto digital.

www.franceauto-ffsa.org

Total : licence + France Auto + Garanties complémentaires = €

Je soussigné(e)

Nom Prénom

Cocher la case correspondante ci-dessous :

En tant que demandeur majeur
 En tant que titulaire de l'autorité parentale de l'enfant mineur :

Nom Prénom

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur cet imprimé. Je reconnais avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire des notices d'informations, référencées « Notice d'informations licenciés FFSA 2021 », faisant partie intégrante du formulaire de licence. **EN FOI DE QUOI, JE DÉCIDE DE (cocher obligatoirement une case) :**

Souscrire à la garantie complémentaire facultative EXECUTIVE (149 €)

La souscription de l'option EXECUTIVE vous permet de **DOUBLER LES CAPITALS** versés en cas de décès ou invalidité, soit jusqu'à **100 000 €** en cas de décès (hors majoration), jusqu'à **1 500 000 €** en cas d'invalidité.

Souscrire à la garantie complémentaire facultative PACK PREMIUM (199 €)

Ce pack optionnel complet améliore la formule EXECUTIVE pour vous offrir une couverture optimale.

En plus du **DOUBLEMENT DES CAPITALS** :

+ un montant forfaitaire de 1 000 € est prévu en cas de **FRACTURE OU BRÛLURE**.
+ **REMBOURSEMENT DE LA LICENCE**, en cas d'accident, mutation ou chômage au prorata temporis et dans la limite de 1 000 € en cas d'incapacité à pratiquer le sport automobile

De ne pas souscrire à ces garanties complémentaires.

Je donne mandat à mon A.S. pour effectuer les démarches nécessaires à la souscription de ma licence.

Signature du demandeur ou du titulaire de l'autorité parentale

Cachet de l'association sportive
ASA Montélimar

J'accepte de recevoir des offres commerciales pour des produits ou services liés à ma pratique sportive de la part de la FFSA ou de ses partenaires.
 J'autorise la FFSA à exploiter toutes photos ou films pris dans le cadre des activités fédérales, sur tous supports et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles.
Cette autorisation est consentie pour le territoire français et pour une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image.
J'accepte la charte de protection et utilisation des données personnelles (voir charte page suivante).

CERTIFICAT MÉDICAL

NOTE À L'USAGE DES LICENCIÉS

Pour renseigner le certificat médical, les personnes peuvent s'adresser à un titulaire du Certificat d'Etudes Spéciales de Biologie et de Médecine du Sport ou d'une Capacité de Médecine du Sport ou encore d'un équivalent reconnu par le Conseil de l'Ordre des Médecins (la liste des médecins peut être consultée sur le site www.conseil-national.medecin.fr), soit à un membre de la Commission Médicale ou un membre du Groupe de Travail Médical Karting FFSA ou un Médecin Fédéral FFSA (auto ou karting, le cas échéant), soit un généraliste régulièrement inscrit à un tableau de l'Ordre des Médecins.

PREMIÈRE DEMANDE DE LICENCE INTERNATIONALE OU APRÈS 5 ANS D'INTERRUPTION DE LICENCE INTERNATIONALE

Les demandeurs d'une première licence internationale ou après 5 ans d'interruption devront subir un examen complet de la vue auprès d'un ophtalmologiste qualifié, examen qui devra obligatoirement comporter la mesure de l'acuité visuelle, l'étude de la vision des couleurs, la détermination du champ de vision, l'étude de la vision binoculaire, une recherche des troubles auditifs et vestibulaires (test de Fukuda conseillé). Les résultats de ces examens complémentaires seront annexés à la fiche médicale et envoyés au Médecin Fédéral.

NOTE IMPORTANTE A L'USAGE DU MÉDECIN EXAMINATEUR

Ne pas omettre d'apposer votre signature et votre cachet dans le cadre « Certificat Médical » prévu ci-dessous à cet effet.
Le candidat à la pratique du sport automobile doit subir une visite médicale complète et sévère.
Le médecin examinateur pourra s'appuyer sur les éléments figurant dans la fiche médicale pour mener à bien sa consultation.

EXAMEN CARDIOLOGIQUE

1. Tout demandeurs de licence dès 45 ans et tous les 5 ans doit être examiné par un cardiologue qualifié qui décidera de la nécessité éventuelle d'examens complémentaires.
2. Tout demandeur de licences INTERNATIONALES doit subir tous les 2 ans un Electrocardiogramme 12 dérivations.

TRAITEMENT MÉDICAL PROLONGÉ OU CONTINU

Dans tous les cas, un licencié sous traitement médical prolongé ou continu devra aviser impérativement le Médecin Fédéral National en lui faisant parvenir sous pli confidentiel, la copie dudit traitement.

DEMANDE DE LICENCE POUR LES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU ET LES ESPOIRS

Pour les sportifs de haut-niveau et les espoirs, la délivrance de la licence annuelle est subordonnée à la première visite médicale de l'année en cours, dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 11 février 2004 fixant la périodicité des examens médicaux. Cette visite pourra avoir lieu dans tout Centre Médico-Sportif. Aussi, tout pilote de haut-niveau et espoir devra fournir, en même temps que sa demande de licence (dont la fiche médicale aura été remplie), l'attestation de la première visite de suivi sportif imposée à tout sportif de haut-niveau.

Voir les informations également sur le site www.ffsa.org /
Règlementation et Sécurité / Règlementation Sportive / Règlementation Générale / Règlementation Médicale

CERTIFICAT MÉDICAL

NOM/PRÉNOM DU LICENCIÉ(E) :

NÉ(E) LE :

Ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique du sport automobile*

Si tel n'est pas le cas cochez l'un des cases correspondantes ci-après :

Présente une contre-indication médicale à la pratique du sport automobile*

Demande l'avis d'un médecin fédéral et transmet la fiche médicale jointe*

Demande un examen ophtalmologique*

*Cochez la case correspondante

DATE :

SIGNATURE & CACHET DU MÉDECIN :

NOTA 1 : Dans le cas où cet examen révélerait un risque (3ème case du Certificat Médical), notamment pour ce qui concerne l'un des points mentionnés dans la fiche médicale, il y a lieu de demander l'avis du Médecin Fédéral en lui faisant parvenir la fiche médicale dûment remplie et signée accompagnée de votre cachet.

NOTA 2 : Pour toute demande d'une PREMIÈRE LICENCE INTERNATIONALE OU APRÈS 5 ANS D'INTERRUPTION DE LICENCE INTERNATIONALE, le médecin examinateur doit remplir la fiche médicale qui sera transmise au Médecin Fédéral. Dans ce cas, les résultats de l'examen ophtalmologique obligatoire seront joints à la fiche médicale.

Dans le cas d'une PREMIÈRE PRISE DE LICENCE (HORS LICENCE INTERNATIONALE), le médecin examinateur peut solliciter un examen ophtalmologique si nécessaire (4ème case du Certificat Médical). Dans ce cas, les résultats de cet examen seront annexés à la fiche médicale et envoyés au Médecin Fédéral.

En cas d'hypertension artérielle, d'infarctus récent ou ancien, de coronaropathie, de cardiopathie décompensée, il est impératif de demander l'avis du Médecin Fédéral.

Une amputation non appareillée ou appareillée de façon non fonctionnelle est incompatible avec la pratique du sport automobile. Une amputation appareillée de façon fonctionnelle est compatible avec la pratique. La limitation des grandes articulations, lorsqu'elle existe, doit être inférieure à 50%. Les amputations des doigts de la main sont tolérées si la fonction d'opposition est conservée des deux côtés.

Si le sujet est diabétique insulo-dépendant, il doit vous présenter son schéma de traitement. Le dossier doit être adressé sous pli confidentiel au Médecin Fédéral National.

L'épilepsie non contrôlée est une contre-indication absolue. L'usage régulier de médicaments pouvant perturber le comportement doit être signalé.

La prise de traitement comprenant certains anticoagulants (cf art 11.3 de la réglementation médicale) est une contre-indication à la pratique du sport automobile.

Les candidats qui postulent soit pour une licence « Régionale Concurrent Conducteur Restrictive Auto », soit pour une licence « Internationale Concurrent Conducteur Restrictive Auto », soit pour une licence « Nationale Concurrent Conducteur H Karting » doivent obligatoirement être examinés par un Médecin Fédéral.